



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 31 août 2017

**Monsieur le Directeur Régional**  
**Direction régionale de l'environnement de**  
**l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine**  
**Cité administrative - Rue Jules Ferry - Boîte 55**  
**33090 Bordeaux cedex**

**Objet : Golf de Tosse (Landes)**

Monsieur le Directeur régional,

Dans l'avis de mise à disposition au public de l'étude d'impact sur le projet de pole résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse (journal S.-O. du 2 août 2017), le maître d'ouvrage écrit : "*Ce document qui a été déposé auprès de Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement le 15 mai 2017 et pour lequel l'autorité environnementale n'a pas émis d'observations, ...*". Par voie de conséquence je vous demande de me faire connaître les raisons qui justifient que l'autorité environnementale n'a pas émis un avis.

Par ailleurs, cette formulation portée à la connaissance du public peut être regardée comme une approbation tacite de la DREAL que nous ne comprenons pas puisque même le responsable de la concertation publique a émis diverses réserves sur cette concertation.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agrèer,  
Monsieur le Directeur régional, l'assurance de ma considération distinguée.

Georges CINGAL  
Président Fédération SEPANSO Landes  
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine  
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte  
+33 5 58 73 14 53  
[georges.cingal@wanadoo.fr](mailto:georges.cingal@wanadoo.fr) - <http://www.sepanso40.fr>

Copie : M. Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire. (Cabinet)

**Syndicat Mixte Landes Océanes**  
**AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC**  
**DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR LE PROJET**  
**DE PÔLE RÉSIDENTIEL ET TOURISTIQUE**  
**À DOMINANTE GOLFIQUE DE TOSSE**

Conformément aux articles L. 122-1, L. 122-1-1 et R. 122-11 du Code de l'environnement et dans le cadre de la procédure de création de la ZAC relative au projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse porté par le Syndicat Mixte Landes Océanes, l'étude d'impact est mise à disposition du public.

Ce document, qui a été déposé auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 15 mai 2017 et pour lequel l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation, pourra être consulté du mercredi 16 août au vendredi 16 septembre sauf les samedis et dimanches :

- au siège du Syndicat Mixte, sis Hôtel du Département, 23-25, rue Victor-Hugo, 40000 Mont-de-Marsan (ouverture du lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 16 h 30) ;
- au siège de la Communauté de communes Maremne-Adour-Côte-Sud, allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30) ;
- en mairie de Tosse, 53, avenue du Général-de-Gaulle (ouverture du lundi au vendredi matin de 9 h à 12 h 30 et les lundi, mercredi et jeudi après-midi de 16 h 15 à 18 h 15).

Un registre à feuillets non mobiles sera également mis à disposition en chaque lieu à toute personne intéressée pour y consigner des observations.

Cette étude d'impact sera également mise à disposition sur le site :

<http://dialogue-territorial-tosse.fr> sur lequel il sera possible de déposer des observations.

A l'issue de cette consultation, le Syndicat Mixte dressera un bilan dont le contenu sera publié sur ce même site internet.

*Le Président du Syndicat Mixte,*  
**Xavier FORTINON.**